



Juillet 2011- n°3

**Association des familles victimes du saturnisme (AFVS)**

**3, rue du Niger  
75012-PARIS**

**09 53 27 25 45  
06 99 89 19 39**

**afvs@free.fr –  
www.afvs.net**

## EDITORIAL

### FORUM SOCIAL MONDIAL (FSM)

L'AFVS a participé au Forum Social Mondial (FSM) qui s'est déroulé à DAKAR au SENEGAL du 6 au 11 février 2011.

Après deux années de présence au SENEGAL pour soutenir la lutte de victimes de saturnisme avec des conséquences tragiques (mort de plus de 20 enfants à Thiaroye), il nous a semblé indispensable de profiter de cette rencontre internationale, lieu privilégié d'expression des peuples, pour confirmer notre engagement et notre soutien aux populations de THIAROYE, SEBIKOTANE et MONT ROLLAND, 3 villages touchés par le plomb.

En accord avec le comité de coordination de ces 3 villages du SENEGAL, nous avons décidé la tenue d'un atelier à l'occasion de ce forum pour sensibiliser l'opinion nationale et internationale sur:

- Les dangers du plomb
- La lutte menée par ces 3 villages
- Le besoin de soutien populaire
- L'interpellation du gouvernement sénégalais sur ses responsabilités non entièrement assumées face à cette question de salubrité et de santé publiques.

Nous avons donc participé, aux côtés de la coordination, à la préparation du forum, à l'animation de l'atelier, et au bilan de cette manifestation pour définir les perspectives de travail.

### Préparatifs

Ils ont fait l'objet d'une mission de l'AFVS au SENEGAL au mois de décembre 2010 et se sont traduits, par :

- de nombreuses réunions pour la conception et la rédaction des interventions lors de l'atelier,
- des repérages et invitations de personnes ou d'organismes participant ou non au forum et dont la contribution aux débats pouvaient rehausser l'éclat de l'atelier et donner plus de retentissement médiatique aux revendications de la coordination des 3 villages
- et enfin la confection de banderoles et de T-shirts pour le défilé d'ouverture et la visibilité de l'AFVS pendant le forum.

### Forum

Il a débuté par un grand défilé de tous les participants à travers les rues de DAKAR. La coordination y a déployé les banderoles dénonçant les dangers du plomb et les manquements du gouvernement concernant ses promesses pour le règlement définitif de la question du plomb au SENEGAL et des conséquences sanitaires que les enfants surtout endurent encore, en mettant l'accent sur: maladies, cout des soins inaccessible aux familles, examens médicaux dont les résultats ne sont toujours pas communiqués aux malades, poussières de plomb entassées dangereusement près de forages qui alimentent en eau potable les populations, usine qui ne respecte pas les normes de sécurité pour le travail de récupération et traitement du plomb...

Les populations, revêtues des T SHIRTS aux inscriptions significatives de leurs revendications et de leur désarroi, ont défilé derrière la coordination.

Cette dynamique et cette ambiance se sont prolongées jusqu'à la tenue de l'atelier qui a été un grand moment d'information, de sensibilisation, de débats et de résolutions. Les représentants des populations ont saisi l'occasion pour annoncer officiellement la naissance de leur coordination.

Chaque village a exposé l'historique du plomb dans sa localité, les luttes qui l'ont jalonné, la situation actuelle et les revendications urgentes adressées au gouvernement. La fermeté, la clarté et l'ouverture d'esprit des intervenants étaient remarquables.

La délégation de l'AFVS a apporté sa contribution en répondant à des questions d'ordre technique ou scientifique et organisationnel, se fondant sur son expérience de terrain tant en France qu'au SENEGAL

Les débats ont tourné autour des compléments d'information à l'initiative des femmes, des jeunes et des étudiants des 3 villages avec comme point focal : comment sortir de la situation sanitaire, sociale et économique très difficile causée par le plomb ou que le plomb peut causer si rien n'est fait ?

A ce titre les femmes de THIAROYE ont décrit les conditions misérables dans lesquelles elles vivent, elles et leurs enfants, depuis l'abandon de l'exploitation du plomb sans aucune activité de reconversion économique durable qui soit génératrice de revenus.

Les jeunes et les étudiants ont montré une volonté d'organisation et d'action pour obliger l'état sénégalais à répondre sérieusement aux préoccupations des populations.

Le public, très intéressé, a réclamé des détails sur certains points des interventions, mais a aussi contribué de façon critique mais globalement positive, aux orientations de la coordination et dénoncé l'attitude du gouvernement sénégalais sur la question du plomb.

Il a souhaité un élargissement de la coordination à d'autres villages où existent aussi des problèmes liés au plomb, ce que la coordination a volontiers accepté en sollicitant d'en être informée.

## Bilan

Le 26 février 2011 la coordination a tenu une réunion de bilan du FSM à SEBIKOTANE, un des 3 villages la composant.

Trois points étaient à l'ordre du jour:

- préparation du FSM
- tenue de l'atelier
- perspectives d'action surtout avec la coordination

## Préparation

La préparation matérielle a été bien menée : banderoles, T-shirts etc.... ont été réalisés à temps pour le défilé.

Par contre beaucoup ont regretté que toutes les démarches nécessaires n'aient pas été faites pour inviter des personnalités importantes et mobiliser la presse. La déficience du comité d'organisation du FSM a été indexée comme le grand responsable de cette situation. On ne pouvait lancer des invitations sans connaître le lieu où se tiendrait l'atelier. Or le comité d'organisation du FSM a été incapable de nous en attribuer un. Nous nous sommes débrouillés seuls, au niveau de l'Administration de l'Université DIOP, pour parvenir à nous en faire attribuer un au dernier moment. Et nous n'étions pas les seuls à déplorer l'impéritie du comité d'organisation du FSM.

## TENUE DE L'ATELIER

Unanimement l'accord s'est fait pour reconnaître que l'atelier a répondu aux attentes malgré les difficultés rencontrées.

Pour autant, le regret a été exprimé d'une présence de la presse bien faible pour relayer l'évènement. L'impression déçue était que nous étions entre nous alors qu'un des objectifs majeurs de l'atelier visait à y attirer d'autres personnes du monde scientifique, environnemental, universitaire, médiatique dont

l'influence aurait pu s'exercer sur l'état sénégalais. Ce regret n'altère pas significativement la réussite de l'atelier. C'est un travail qui reste à faire et inscrit comme tel dans les perspectives d'action.

### Perspectives

L'idée est retenue que désormais toute action de lutte concernant les 3 villages sera sous l'égide de la coordination, afin de faire bloc face à tout ce qui pourrait diviser et affaiblir.

La coordination souligne que le silence autour du plomb peut convaincre l'opinion que le problème est réglé alors qu'il n'en est rien. Il faut initier des actions qui rendent visibles l'existence du plomb dans ces villages et la nécessité de la lutte contre ses conséquences déjà connues, ou de prévention des drames qui peuvent se produire.

A cette fin plusieurs propositions ont été faites :

- Convocation d'une conférence de presse dans les tout prochains jours
- Annonce d'un plan d'actions et de forte mobilisation
- Signature de pétitions
- Action de sensibilisation des étudiants au niveau de leurs facs respectifs
- Blocage de la circulation ponctuellement sur les axes de grande circulation

D'ores et déjà, la conférence de presse a été tenue avec un succès encourageant. Des journaux et radios ont répercuté les revendications de la coordination. Au lendemain du Forum Social Mondial de DAKAR, l'AFVS y décèle un premier signe non négligeable d'encouragement pour que continue la lutte contre le saturnisme à Dakar et au Sénégal, ... mais aussi en tant d'autres lieux.

## ATTENDRE UN LOGEMENT DEPUIS 10ANS

Madame et ses quatre enfants, vit dans un F2 de 22m<sup>2</sup> dans le 17ème arrondissement de Paris. Ce logement humide, avec du plomb accessible sera très prochainement reconnu insalubre par un arrêté d'insalubrité.

Pourtant on y maintient cette maman qui a fait toutes les démarches possibles aujourd'hui en France pour avoir accès à un logement digne de ce nom.

Sa première demande de logement remonte à plus de 10ans, la commission DALO l'a reconnue prio-

Un recours a été fait devant le TA, mais toujours rien. Alors pour finir, Madame engage un DALO indemnitaire, pour pouvoir élever ses enfants dans un logement sain.

Oui cette famille se bat depuis 10ans, pour réclamer un droit fondamental, la base de toute stabilité sociale.

Malheureusement, les droit des citoyens sont bafoués car la priorité aujourd'hui dans notre pays est tout autre, alors des personnes comme Madame, se battent quotidiennement pour obtenir ce droit.

## DOSSIERS

Le rythme de travail de l'AFVS, ne cesse de s'amplifier, ces trois derniers mois ce sont 25 dossiers supplémentaires qui se sont ouverts, soit deux fois plus qu'il ya trois mois.

Malheureusement, ceci témoigne des conditions de logement difficiles voire dangereuses de beaucoup de familles.

C'est pourquoi nous continuons notre combat avec plus d'ardeur, même si cela est difficile. Désormais pour notre réunion bimensuelle à laquelle les familles sont conviées,

nous proposons un thème que nous développons, et répondons aux questions posées avec une personne qualifiée sur le sujet. Lors de la dernière réunion le 10 avril, nous avons abordé le sujet de « harcèlement du propriétaire ».

Ce thème a suscité beaucoup d'intérêt et de questionnement, mais cela n'empêche pas de poser d'autres questions.

Cette réunion bimensuelle est importante car les familles voient qu'elles ne sont pas seules et qu'il est possible de s'en sortir.

## ACTUALITE JURIDIQUE

### DALO, réunion des avocats

La plupart des familles suivies à l'AFVS ont déposé des dossiers DALO pour obtenir un relogement. Régulièrement, nous les incitons à engager des recours devant le tribunal administratif lorsque celle-ci en dépit d'un avis favorable n'ont pas été relogées dans le délai de 6 mois imparti au Préfet. Cependant, nous remarquons que cette procédure n'est pas très incitative. En effet, dans cette procédure, le Préfet est en règle générale condamné à une astreinte versée à un fond d'aménagement urbain jusqu'au relogement effectif.

Cette procédure n'est pas vraiment comprise des familles. Aussi, nous avons réuni les avocats de notre réseau pour échanger sur les moyens juridiques envisageables pour faire avancer ces dossiers.

Le thème principale de la rencontre a été la possibilité d'engager des recours indemnitaire.

En effet, en décembre dernier et pour la première fois, trois requérants désignés comme étant prioritaire par la commission DALO en 2008 et qui avaient déposé un recours devant le tribunal administratif en 2009 ont décidé de déposer un recours indemnitaire. En 2009, le juge administratif avait rendu un jugement enjoignant le Préfet d'assurer leur relogement sous une astreinte destinée au fonds d'aménagement urbain. Une première liquidation de ces astreintes avait donné lieu en avril 2010 à la condamnation de l'Etat à verser les sommes correspondant à la période d'inexécution des jugements. Dans ces décisions, le tribunal a reconnu que le fait pour l'Etat de ne pas exécuter une obligation de résultat telle que l'obligation de logement des personnes reconnues prioritaires au DALO est une faute susceptible d'entraîner une indemnisation.

Ce droit s'exerce nécessairement dans le cadre des recours amiables puis contentieux prévus par la loi du 5 mars 2007. »

Maître Four Quaglia qui a défendu ces dossiers devant le TA nous explique comment évaluer le préjudice subi.

Deux postes de préjudice sont mis en avant: le premier matériel prenant en compte principalement la perte de revenu liée à la différence entre le prix d'un loyer dans le privé par rapport au loyer social que l'on multiplie par le nombre de mois où la famille aurait dû être relogée.

Le second poste concerne le préjudice moral, il est évalué selon différents aspects à savoir la santé quand le logement occupé est insalubre ou présente une accessibilité au plomb entraînant du saturnisme, de l'asthme ou autre... Les répercussions sur la scolarité des enfants peuvent être mises en avant promiscuité, fatigue, ...

Pour les familles vivant à l'hôtel, on évalue également le préjudice lié à l'absence de possibilité de cuisiner sainement qui implique des frais supplémentaires ainsi que des troubles de santé (obésité, diabète, ...).

Les premières décisions du Tribunal dans le cadre de ce recours sont encourageantes, aussi nous invitons les familles désirant exercer ce recours à se manifester.

[Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure \[LOPPSI 2\] : décision n° 2011-625 DC](#) du 10 mars 2011

Censure de l'article 90 de LOPPSI (ex 32 ter A) qui prévoyait d'expulser en 48 heures, sur décision du préfet, sans intervention préalable du juge, les occupants d'habitations non conformes au code de l'urbanisme et sur une procédure expéditive, de détruire leur habitation, y compris sur un terrain privé.

Le paragraphe III de l'article 90 définissait une peine d'occupation illicite du domicile d'autrui. Selon le Conseil Constitutionnel, cette disposition avait été adoptée en seconde lecture en méconnaissance de la « règle de l'entonnoir » fixée à l'article 45 de la Constitution. Adoptés selon une procédure inconstitutionnelle, l'article 90 a été censuré.

DAL: <http://www.droitaulogement.org/loppsi-2-l-article-90-ex-32-ter-a-retire-par-le-conseil-constitutionnel.html>

## **COLLECTIFS/PARTENARIATS**

### **SAINT-DENIS**

L'AFVS arrive au terme des visites d'immeubles sur le quartier de la Plaine.

Cette année encore nous avons constaté une méconnaissance du saturnisme et de la présence de plomb dans les immeubles des familles, cependant nous avons été généralement bien accueillis et les personnes rencontrées ravies d'obtenir cette information.

Cependant nous avons eu le refus de certaines familles, ne se sentant pas en danger dans leur logement donc qui n'ont pas souhaitées avoir d'informations sur un sujet ne les concernant pas.

En ce qui concerne les familles vues qui nous ont accueillis, des dépistages ont été conseillés.

Des recommandations ont été données pour éviter l'intoxication des enfants lorsque le plomb était accessible dans le logement, et nous avons surtout mis l'accent sur la façon dont doit se dérouler des travaux lorsqu'il y a du plomb.

Pour illustrer ces recommandations, nos brochures « saturnisme » et « lieux contaminés au plomb, travaux de réhabilitation ».

### **AVIPO**

L'AVIPO est l'Association des Victimes de l'Incendie de l'hôtel Paris Opéra, elle s'est constituée en 2005 suite à la mort de 25 personnes dont 11 enfants hébergées dans cet hôtel-taudis par l'Etat même depuis plusieurs années et qui y attendaient un relogement.

La même année deux autres incendies du même type ont eut lieu celui du boulevard Vincent Auriol et de la rue du Roi Doré a Paris également et ce fût au total plus de 50 mort dans ces trois incendies.

Depuis le début, l'AFVS soutient l'AVIPO, mais 6 ans après ces drames, la justice n'a toujours pas été rendue.

La sixième commémoration de l'AVIPO a eut lieu le 16 avril, l'AFVS y a participé une nouvelle fois et a relayée l'information à ses membres. Ces drames nous concernent car ils résultent du mal logement et des mesures dérisoires de l'Etat pour solutionner la difficulté d'accès a un logement digne.

D'autant plus que ces incendies se sont déclarés dans des bâtis plombés et que des personnes y étaient intoxiquées.

Au cours de cette commémoration, l'accent a été porté sur les dysfonctionnements juridiques qui empêchent de mettre en cause les responsables et donc que justice soit faite.

## ODSE

<http://www.odse.eu.org/Vote-du-Projet-de-Loi-sur-l>

### **Vote du Projet de Loi sur l'immigration au sénat - amendement n°219**

Présenté sous couvert d'un texte de compromis, l'amendement n°219 constitue la pire version de l'article 17 ter depuis le début de la discussion sur le Projet de Loi Immigration et est une véritable catastrophe pour les étrangers malades pour au moins les 4 raisons suivantes :

1- il remplace la condition de "non accès affectif" par la condition d' "absence" du traitement, ce qui supprime de fait le droit au séjour et la protection contre l'éloignement des étrangers gravement malades résidant en France ;

2- il substitue le préfet à l'autorité médicale dans l'appréciation in fine de la situation médicale sous couvert de l'examen de "circonstances humanitaires exceptionnelles" ;

3- il supprime toutes les garanties procédurales instituées par la loi 1997/1998, au premier rang desquels le respect effectif du secret médical ;

4- il supprime de fait toute possibilité de contrôle effectif du juge sur la question de l'accès et même de la disponibilité des soins dans le pays de renvoi, alors même que, bien avant l'intervention de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 7 avril 2010, le juge administratif lorsqu'il est saisi par un étranger atteint d'une pathologie d'une exceptionnelle gravité annule une mesure d'éloignement sur deux prise à son encontre.

Malgré la mobilisation des associations notamment l'ODSE, le CISS, l'UNIOPS et la FNARS, les sénateurs ont rétabli mercredi 13 avril 2011, lors de l'examen en seconde lecture du projet sur l'immigration, un dispositif visant à encadrer la possibilité du droit au séjour pour les sans papiers atteints de pathologies graves. Les sénateurs se sont prononcés par 169 voix contre 156, en faveur d'un amendement présenté par le rapporteur François-Noël BUFFET (UMP) soutenu par l'Union centriste. Selon cet amendement, le titre de séjour « étranger malade » ne pourra être accordé qu'en cas « d'absence » du traitement approprié dans le pays d'origine.

## La Mutuelle Familiale

Le 22 janvier dernier la mutuelle familiale a organisé une demi journée d'information sur le saturnisme avec la projection du film « du plomb dans la tête » suivie d'un débat sur la question.

Cet évènement a été suivi par d'autres antennes nationales de la mutuelle familiale par vidéoconférence.

La Mutuelle Familiale est pleine de projet pour aider l'AFVS dans son combat, de ce fait ils aimeraient créer une antenne de l'AFVS à Argenteuil (val d'Oise) pour étendre notre action. Ils ont une liste des immeubles insalubres à Argenteuil et dans certaines villes limitrophes.

Un local a été trouvé, une réunion publique sera organisée à Argenteuil en Juin. La permanence devrait voir le jour en Septembre.

## LE CISS

L'AFVS et une trentaine d'autres associations de malades se sont associées au CISS pour demander au Ministre de la Santé de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la représentation des usagers du système de santé.

Le collectif attend maintenant une réponse notamment sur la question d'un financement suffisant des représentants d'associations d'usagers du système de santé, tel qu'il existe depuis la loi du 4 mars 2002.